

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

### OFFICE BURUNDAIS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



### RAPPORT DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE: EDITION 2021.



*Bujumbura, le 23 septembre 2021*



Dans le cadre de la célébration de la journée internationale dédiée à la protection de la couche d'ozone qui est célébrée normalement en date du 16 septembre de chaque année , le Burundi s'est joint au monde entier pour célébrer cette journée en date du 23 septembre 2021 dans les enceintes du Bar-Restaurant « LA DETENTE », sous le patronage du Ministre ayant l'environnement dans ses attributions, Monsieur Déo-Guide RUREMA PhD.

Les cérémonies de cette journée ont vu la participation de l'Honorable NIBIZI Epimeny, les Directeurs Généraux issus des ministères sectoriels, le Représentant du Maire de la ville de Bujumbura, les membres du Bureau National Ozone, les Directeurs et Cadres des ministères sectoriels, Représentants des écoles de formation des métiers, Représentants des Entreprises/ateliers de froid et les média locaux. Le thème retenu pour cette année est : « **Ensemble, gardons nos aliments et vaccins dans un environnement frais** ».

Les cérémonies se sont déroulées en étapes suivantes:

- Projection des vidéos montrant le trou dans la couche d'ozone, la pollution de l'air et les effets des changements climatiques ;
- Mot d'accueil du Représentant du Maire de Bujumbura ;
- Allocution du Ministre ayant l'environnement dans ses attributions;
- Distribution par le Ministre de l'outillage aux écoles de formation des métiers et entreprises de froid ;
- Présentations thématiques;
- Projection d'un film documentaire réalisé dans le cadre de la célébration de cette journée;
- Echanges et recommandations;
- Clôture de la journée et interview

## **1. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA JOURNÉE.**

L'allocution de circonstances a été prononcée par Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage. Dans son allocution, Monsieur le Ministre a fait savoir que la Journée de protection de la couche d'ozone de cette année, met un accent particulier sur l'efficacité énergétique dans le secteur du refroidissement des aliments et des vaccins, ce qui contribue à la protection de la santé humaine et la sécurité alimentaire.

Ensuite, il est revenu sur les statistiques mondiales qui montrent qu'environ un tiers de tous les aliments produits dans le monde pour la consommation humaine sont perdus ou gaspillés chaque année, en grande partie en raison d'un manque d'accès aux chaînes du froid et ces pertes et gaspillages alimentaires s'élèvent à des milliards de dollars américains par an.

Pour le cas du Burundi, le Ministre a indiqué que le pays ne dispose pas encore de moyens suffisants de conservation des aliments produits surtout ceux de courte durée de vie, il a été constaté également que les aliments finissent à se détériorer quand ils ne sont pas achetés à temps et sur place dans les différents marchés. Ces aliments sont surtout les légumes, les tomates, les fruits, les poissons et les viandes. Pour cette raison, il s'avère nécessaire et urgent de promouvoir des chaînes de froid les plus efficaces qui ne portent pas atteinte à l'environnement pour aider nos producteurs à se développer.

Parlant des réalisations dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Montréal au Burundi, le Ministre a mentionné les séances de formation à l'endroit des frigoristes, des douaniers de l'OBR et des étudiants de l'Université du Burundi et ceux de l'Université polytechnique de Gitega, sur les bonnes pratiques de gestion des substances appauvrissant

la Couche d'Ozone. Et un kit d'accompagnement leur a été distribué composé de nouveaux outillages et le matériel non conforme a été récupéré. Pour ce, il a demandé à tous les bénéficiaires de ces outillages et matériel d'en faire bon usage pour leur intérêt et l'intérêt du pays. Il n'a pas manqué de souligner l'importance du programme national « EWE BURUNDI URAMBAYE » qui contribue à la diminution du réchauffement climatique.

Avant de terminer son allocution, il a renouvelé ses sentiments de satisfaction et de remerciement aux Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent le Burundi dans ses programmes de développement du secteur de la protection de l'environnement en général et de la couche d'ozone en particulier.



**Ouverture des cérémonies par le Ministre ayant l'environnement dans ses attributions**

## **2. DISTRIBUTION DE L'OUTILLAGE AUX ÉCOLES DE FORMATION DES MÉTIERS ET ENTREPRISES/ATELIERS DE FROID**

Dans le souci de soutenir les écoles de formation des métiers et des entreprises/ateliers de froid dans leurs activités quotidiennes, il a été l'occasion pour le Ministre de distribuer à ces entreprises de l'outillage composé de Clé de Frigoriste (Réversible), Clé outil à évaser les tuyaux, Coupe tube, Evaseur des tuyaux, Kit à braser, Kit de clé anglaise, Caisse à outils, Manomètre Manifold pour les nouveau gaz, Manomètre digital, Pompe à vide, Unité de charge pour les nouveaux gaz, Balance électronique, Détecteur des fuites, Unité de récupération de gaz et Bouteille de récupération.

Comme cet outillage était insuffisant, toutes les écoles et les entreprises n'ont pas été servies. Ont été servis :

- a) L'ECOLE CFPP NYAKABIGA;
- b) BRUNO FRIGO
- c) CABU
- d) NCUTI SERVICE
- e) ILMA
- f) TECHNO FREE
- g) RUN COMPANY
- h) ELECTROMENAGER

Il a fait noter qu'un acte d'engagement doit être signé par chaque école ou entreprise de froid avant l'acquisition effective de cet outillage.



**Distribution par le Ministre avec le Représentant du Maire de la ville de Bujumbura de l'outillage aux entreprises/ateliers de froid**

### 3. PRESENTATIONS

La première présentation sur la mise en œuvre du protocole de Montréal a été effectuée par le Directeur Général de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), Monsieur HATUNGIMANA Berchmans. Dans cette présentation, le DG a commencé à expliquer ce que c'est la couche d'ozone et puis, il a fait noter que le Burundi a ratifié le protocole avec tous ses amendements. Quant aux différentes réalisations, il a entre autres cité le projet d'élimination progressive des CFC qui incluait le plan de gestion des fluides frigorigènes et le plan de gestion final des CFC. Le Plan de gestion d'élimination des hydrochlorofluorocarbones (1<sup>ère</sup> phase). Sous ce point, les actions qui ont été menées par le Bureau National Ozone sont : les formation des techniciens frigoristes, des douaniers, des déclarants en douane, des étudiants, des importateurs des SAO et Responsables des entreprises/ateliers de froid, Appui aux écoles de formations des métiers et des entreprises de froid, Contrôle des importations de HCFC et des Actions simultanées sur la protection de la couche d'ozone et le Climat (gestion des gaz à effet de serre dans le secteur de réfrigération et climatisation) et des rapports nationaux ont été élaborés et transmis au Secrétariat de l'Ozone.

Parmi les activités à mener, le DG a insisté sur l'Inventaire des HCFC et alternatives consommés au BURUNDI, la mise en place d'une stratégie du PGEH -II avec option du plan simultané de la protection de la couche d'ozone et le climat, ma mise en œuvre de l'amendement de Kigali (projet d'élimination de HFC réglementés) et relever les défis du PGEH-I.

D'après le DG, les défis suivants ont été inventoriés:

- Les substances alternatives sont chères plus chères que les HCFC ;
- Le secteur informel retient encore un grand nombre de techniciens ;
- Les substances alternatives consommées ont un pouvoir de réchauffement global très élevé (GES) ;
- Le taux de fuite est très élevé par rapport au nombre d'équipements entretenu, cela augmente la consommation des SAO et leurs alternatives ;
- Les agents de douanes formés ne sont pas stables dans leurs postes ;
- Les agences en douanes ne sont formés sur les substances réglementées ;
- les outillages des frigoristes ne sont suffisants et coutent trop chers pour acquisition
- Absence d'une réglementation spécifique sur la gestion des SAO non réutilisables ;
- La notion d'efficacité énergétique reste encore méconnue dans beaucoup de secteur surtout dans le secteur « bâtiment » ;
- Les réseaux électriques qui n'est pas stables et constitue un danger pour les équipements ;
- Certains équipements importés ne sont pas adaptés aux conditions climatiques du milieu de fonctionnement ;
- Des montages d'équipements qui ne respectent les normes appropriées ;
- Absence d'une maintenance préventive et corrective appropriée ;
- Manque de pièces de rechanges dans le secteur RAC.

La deuxième présentation a abordé la chaîne de froids durable. Cette présentation a été effectuée par le Consultant du Bureau National Ozone, Monsieur MANIRAKIZA Sylvestre. Dans cette présentation, le Consultant a fait savoir que la chaîne de froid commence dès la production jusqu'à la consommation en passant par le transport. Dans le domaine médical, la chaîne de froid commence même avant la production, a-t-il indiqué. Le développement durable doit tenir compte des générations futures. Ces objectifs nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. En insistant sur le 1<sup>er</sup> grand objectif du développement durable qui nous interpelle à mettre fin à l'extrême pauvreté, le Conférencier a mentionné la nécessité de concilier le progrès économique et social avec la préservation de l'environnement. Parmi les défis du développement millénaire, le Consultant a cité la démographie galopante et la raréfaction des ressources naturelles.

La chaîne de froid durable a une part très importante pour atteindre les objectifs du développement durable étant donné qu'elle contribue dans la réduction des pertes des denrées alimentaires périssables et assurer donc une meilleure alimentation des populations du globe, dans l'amélioration de l'efficacité technique et opérationnelle de la chaîne de l'alimentation et favorise la conformité aux exigences de qualité et de sécurité ainsi que l'élargissement des marchés, propice au développement de la production.

Dans sa présentation, il a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des chaînes du froid efficaces et respectueuses de la couche d'ozone et du climat afin de garantir une alimentation saine et nutritive pour tous, et assurer une logistique saine pour nos médicaments et vaccins pour la population de notre planète. Ainsi, des technologies nouvelles doivent être adoptées et soutenues dont l'utilisation des gaz comme l'ammoniac et les hydrocarbures, utilisation des équipements efficaces au point de vue énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

Quant aux axes stratégiques prioritaires pour le développement de la chaîne du froid, le Consultant a mentionné entre autres :

- la gouvernance, dont la finalité est de définir et de faire appliquer un cadre réglementaire et normatif opérationnel, en relation avec la qualité sanitaire des aliments et l'accompagnement des acteurs;
- le renforcement des capacités humaines et techniques;
- la professionnalisation du secteur à travers l'appui à la création et/ou au développement des organisations et associations professionnelles;
- le développement de partenariats public-privé et privé-privé pour le développement des investissements et des compétences dans les secteurs concernés;
- une vision régionale ou sous régionale du développement de la chaîne du froid, dans une logique d'intégration des marchés;
- la recherche développement et plus généralement l'innovation dans le secteur du froid, en relation avec la sécurité alimentaire quantitative et qualitative, répondant aux besoins de l'Afrique subsaharienne.



**Présentation du DG**



**Présentation du Consultant**

Les activités de cette journée ont été clôturées par une interview pendant laquelle, les journalistes ont posé des questions au Directeur Général de l'OBPE. Parmi les questions posées figurent celle de savoir ce que le pays compte faire pour aider les commerçants des denrées alimentaires qui n'ont pas accès aux chaînes de froid pour conserver leurs produits non vendus. Sur cette question le DG a fait savoir que ce problème pourra être résolu avec des efforts conjugués du gouvernement avec ses partenaires.



**Interview accordée au Directeur Général de l'OBPE**

En conclusion, la célébration de la journée internationale de la protection de la couche d'ozone s'est bien déroulée et a vu la participation des différentes parties prenantes. Le Burundi s'est engagé avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, à poursuivre la mise en œuvre du protocole de Montréal au Burundi.

**Madame NDAYISHIYE Rénilde, Msc.**

**Point Focal National du protocole de  
Montréal au Burundi**



